ANX267 · ANNEXES DÉDIÉES

Les dix plaies d’Égypte : le départ des Israélites, les richesses emportées et la question du dépouillement des Égyptiens

Lorsque les Israélites quittent l’Égypte après la dixième plaie, ils ne partent pas les mains vides. Le livre de l’Exode rapporte qu’ils reçoivent des objets…

LECTURE
26 min

RÉFÉRENCES
23

LIVRES CITÉS
4

PUBLIÉE
10/11/2026

MISE À JOUR
10/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

En quelques mots 2
1. Une promesse faite à Abraham plusieurs siècles auparavant 3
2. Dieu annonce que les Israélites ne partiront pas les mains vides 3
3. Les dernières instructions avant la dixième plaie 4
4. Les Israélites reçoivent les richesses annoncées 4
5. Que signifie le mot « demander » ? 4
6. Pourquoi certaines traductions parlent-elles de « dépouillement » ? 5
7. Les Égyptiens ont-ils donné volontairement leurs biens ? 5
8. Une compensation pour les années d’esclavage ? 6
9. La Loi de Moïse et le serviteur libéré 6
10. Pourquoi emporter de l’or, de l’argent et des vêtements ? 6
11. Les richesses emportées et la construction du tabernacle 7
12. Les mêmes richesses peuvent aussi servir à fabriquer une idole 7
13. Un renversement de situation 8
14. Tous les Égyptiens étaient-ils hostiles aux Israélites ? 8
15. Une multitude mêlée accompagne Israël 8
16. Dieu aurait-il ordonné une tromperie ? 9
17. Cet événement autorise-t-il à prendre les biens d’autrui ? 9
18. Tableau de synthèse : les richesses de l’Exode 9
Le saviez-vous ? 11
À retenir 11
Conclusion 11
Lexique 13

En quelques mots

Lorsque les Israélites quittent l’Égypte après la dixième plaie, ils ne partent pas les mains vides. Le livre de l’Exode rapporte qu’ils reçoivent des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements appartenant aux Égyptiens.

Certaines traductions bibliques déclarent même que les Israélites « dépouillèrent les Égyptiens » (Exode 12.36).

Cette expression soulève plusieurs questions. Les Israélites ont-ils volé ces richesses ? Les Égyptiens les ont-ils données volontairement ? Ces biens représentaient-ils une compensation pour les années d’esclavage ?

Pour comprendre cet événement, il faut examiner les promesses de Dieu, les circonstances du départ et

les mots employés dans le texte biblique.

1. Une promesse faite à Abraham plusieurs siècles auparavant

Bien avant la naissance de Moïse, Dieu annonce à Abraham que ses descendants vivront dans un pays étranger où ils seront opprimés.

Mais il promet également leur délivrance.

Genèse 15.13-14 précise que Dieu jugera la nation qui les aura asservis et que les descendants d’Abraham sortiront avec de grandes richesses.

Cette annonce comprend trois éléments :

- Une période de servitude dans un pays étranger.
- Un jugement contre la nation oppressive.
- Une délivrance accompagnée de biens matériels.

Le récit de l’Exode présente l’accomplissement de cette promesse.

Les dix plaies correspondent aux jugements annoncés. La sortie d’Égypte accomplit la promesse de délivrance. Les objets précieux reçus des Égyptiens correspondent aux richesses promises.

Ainsi, le départ accompagné de biens matériels ne constitue pas un événement imprévu.

Il appartient à l’histoire des promesses divines.

2. Dieu annonce que les Israélites ne partiront pas les mains vides

Lorsque Dieu appelle Moïse à délivrer son peuple, il lui annonce que les Israélites recevront des objets précieux.

Exode 3.21-22 précise que les femmes israélites demanderont des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements aux Égyptiens.

Dieu déclare également que son peuple ne quittera pas le pays les mains vides.

Cette promesse intervient avant les dix plaies.

Elle montre que Dieu prépare non seulement la libération d’Israël, mais également les conditions matérielles de son départ.

Les Israélites ont longtemps travaillé sous l’autorité des Égyptiens.

Ils vont désormais quitter le pays en emportant des possessions qui leur permettront de commencer une nouvelle étape de leur histoire.

3. Les dernières instructions avant la dixième plaie

Avant le jugement contre les premiers-nés, Dieu rappelle cette promesse.

Exode 11.2-3 rapporte que Moïse doit demander aux Israélites de solliciter des objets d’argent et d’or auprès des Égyptiens.

Le texte précise que l’Éternel accorde au peuple la faveur des habitants du pays.

Moïse lui-même est devenu un personnage particulièrement considéré en Égypte.

Cette situation contraste avec les débuts de sa mission.

Lorsque Moïse s’était présenté devant le pharaon, celui-ci avait refusé de reconnaître l’autorité de l’Éternel (Exode 5.2).

Après les jugements successifs, la position de Moïse et la perception des Israélites ont profondément changé.

4. Les Israélites reçoivent les richesses annoncées

Exode 12.35-36 rapporte l’accomplissement des instructions divines.

Les Israélites demandent aux Égyptiens des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements.

Le récit précise que Dieu leur accorde la faveur des Égyptiens, qui répondent favorablement à leurs demandes.

Les Israélites quittent donc le pays avec les biens annoncés.

Certaines traductions concluent que les Israélites « dépouillèrent les Égyptiens ».

Cette expression doit être comprise dans son contexte.

Le texte ne décrit pas une attaque contre les maisons égyptiennes ni un pillage accompagné de violences.

Il rapporte des demandes auxquelles les Égyptiens répondent favorablement.

5. Que signifie le mot « demander » ?

Le verbe hébreu employé dans ces passages est sha'al (שָׁאַל).

Il signifie généralement « demander », « solliciter » ou « réclamer ».

Selon le contexte, il peut également être employé pour demander quelque chose en prêt.

Cependant, ce dernier sens ne doit pas être automatiquement retenu dans le récit de l’Exode.

Le texte ne précise pas que les Israélites promettent de restituer les objets après leur départ.

Il ne rapporte pas non plus qu’ils auraient annoncé un emprunt temporaire.

Il est donc préférable de comprendre que les Israélites demandent des biens aux Égyptiens,

conformément aux instructions reçues.

L’idée d’un emprunt accompagné d’une intention de tromperie n’est pas explicitement présente dans le récit.

6. Pourquoi certaines traductions parlent-elles de « dépouillement » ?

Exode 12.36 emploie un autre verbe hébreu, natsal (נָצַל), qui peut exprimer l’idée de retirer, d'arracher ou de dépouiller.

Dans ce passage, il souligne le résultat du transfert de richesses.

Les Égyptiens se trouvent privés de certains biens précieux, tandis que les Israélites les emportent.

Cependant, le sens du verbe ne suffit pas à établir que ces objets ont été obtenus par un vol ou une attaque.

Le contexte indique que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes.

La formulation « dépouiller les Égyptiens » décrit donc le renversement matériel qui accompagne la délivrance, sans nécessairement impliquer un pillage violent.

7. Les Égyptiens ont-ils donné volontairement leurs biens ?

Le récit biblique affirme que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes israélites.

Mais il faut également tenir compte des circonstances.

L’Égypte vient de subir dix plaies.

Les récoltes ont été gravement touchées, le pays a connu les ténèbres et les premiers-nés sont morts pendant la dernière nuit.

Exode 12.33 rapporte que les Égyptiens pressent les Israélites de quitter rapidement le pays.

Ils craignent de mourir à leur tour.

Leur décision de remettre des objets précieux intervient donc dans un contexte de peur et de crise.

Le texte présente leur réponse comme favorable, mais il ne permet pas de déterminer les motivations personnelles de chaque Égyptien.

Il serait excessif d’affirmer que tous ont donné leurs biens avec joie.

Il serait tout aussi excessif de prétendre que les Israélites les ont nécessairement obtenus par la force.

8. Une compensation pour les années d’esclavage ?

Les Israélites ont subi une longue période d’oppression.

Exode 1.11-14 décrit les travaux pénibles qui leur étaient imposés.

Ils ont notamment participé à la construction de villes servant d’entrepôts au pharaon.

Dans ce contexte, les richesses reçues au moment du départ peuvent être comprises comme une forme de compensation.

Le peuple qui avait travaillé sous la contrainte quitte désormais l’Égypte avec des possessions.

Cette interprétation correspond au renversement de situation présenté par le récit.

Cependant, la Bible ne décrit pas ces objets comme le paiement calculé de salaires impayés.

Elle ne fournit aucun montant permettant d’établir une compensation économique précise.

Il faut donc distinguer le fait biblique - les Israélites reçoivent des biens - de l’interprétation selon laquelle ces richesses constituent une réparation pour les années de servitude.

9. La Loi de Moïse et le serviteur libéré

Plus tard, la Loi donnée à Israël prévoit qu’un serviteur hébreu libéré ne doit pas être renvoyé les mains vides.

Deutéronome 15.12-15 demande à son maître de lui fournir généreusement des ressources provenant de son troupeau, de son aire et de son pressoir.

Cette prescription rappelle également que les Israélites ont eux-mêmes été esclaves en Égypte.

Il existe donc un rapprochement intéressant entre la sortie d’Égypte et la législation concernant la libération des serviteurs.

Dans les deux cas, la liberté ne doit pas nécessairement s’accompagner d’un dénuement total.

Cependant, la loi de Deutéronome concerne une situation juridique particulière à l’intérieur d’Israël.

Elle ne constitue pas une description directe du transfert des richesses égyptiennes.

10. Pourquoi emporter de l’or, de l’argent et des vêtements ?

Dans l’Antiquité, les métaux précieux possèdent une grande valeur.

L’or et l’argent peuvent servir à fabriquer des bijoux, des objets de prestige et divers équipements.

Ils peuvent également représenter une réserve de richesse transportable.

Les vêtements constituent eux aussi des possessions importantes.

Leur fabrication demande du temps et des ressources.

Certains vêtements peuvent être particulièrement précieux selon les matières et les techniques

employées.

Les Israélites quittent donc l’Égypte avec des biens susceptibles de leur être utiles pendant leur voyage et dans leur nouvelle existence.

Cependant, le texte ne précise pas l’utilisation immédiate de chaque objet.

11. Les richesses emportées et la construction du tabernacle

Après la sortie d’Égypte, Dieu ordonne la construction d’un sanctuaire au milieu de son peuple.

Ce sanctuaire, appelé tabernacle, doit permettre à Israël de célébrer le culte selon les instructions divines.

Exode 25.1-8 mentionne notamment des offrandes d’or, d’argent, de bronze, de tissus et d’autres matériaux précieux.

Plus tard, Exode 35.20-29 rapporte que les Israélites apportent volontairement des biens pour la réalisation de cette construction.

Les objets précieux possédés par le peuple trouvent ainsi une utilisation importante dans le service de Dieu.

Il est possible qu’une partie de ces richesses provienne des biens reçus lors du départ d’Égypte.

Cependant, le texte ne permet pas de retracer l’origine exacte de chaque offrande.

12. Les mêmes richesses peuvent aussi servir à fabriquer une idole

Les métaux précieux ne sont pas toujours employés conformément à la volonté divine.

Pendant l’absence de Moïse, les Israélites demandent à Aaron de leur fabriquer un dieu visible.

Aaron rassemble des anneaux d’or et réalise le veau d’or (Exode 32.1-4).

Cet épisode montre que les richesses matérielles ne sont pas bonnes ou mauvaises par elles-mêmes.

Leur utilisation dépend des décisions humaines.

L’or peut servir à fabriquer des objets destinés au culte de l’Éternel.

Il peut également être employé pour fabriquer une idole.

Le contraste entre le tabernacle et le veau d’or constitue ainsi un enseignement important sur la responsabilité humaine.

13. Un renversement de situation

Au commencement du livre de l’Exode, les Israélites sont soumis à l’autorité du pharaon.

Ils travaillent sous la contrainte et subissent des conditions de vie difficiles.

À la fin des dix plaies, ils quittent le pays avec leurs familles, leurs troupeaux et des objets précieux.

La situation est profondément transformée.

Le peuple autrefois opprimé retrouve sa liberté.

Les richesses emportées manifestent également ce changement.

Ce renversement correspond à la promesse faite à Abraham dans Genèse 15.13-14.

Il souligne la fidélité de Dieu envers son peuple.

14. Tous les Égyptiens étaient-ils hostiles aux Israélites ?

Le récit biblique ne présente pas tous les Égyptiens comme des adversaires agissant de manière identique.

Le pharaon demeure le principal responsable du refus de libérer Israël.

Cependant, certains Égyptiens réagissent différemment.

Avant la septième plaie, des serviteurs du pharaon prennent au sérieux l’avertissement de Moïse et mettent leurs animaux à l’abri (Exode 9.20).

D’autres encouragent le souverain à laisser partir les Israélites avant la plaie des sauterelles (Exode 10.7).

Enfin, Exode 12.36 rapporte que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes d’objets précieux.

Ces passages montrent que les attitudes individuelles ne sont pas uniformes.

15. Une multitude mêlée accompagne Israël

Exode 12.38 rapporte qu’une multitude mêlée quitte également l’Égypte avec les Israélites.

Le texte ne précise pas la composition exacte de ce groupe.

Il indique cependant que le départ ne concerne pas exclusivement les descendants biologiques de Jacob.

Des personnes d’autres origines accompagnent le peuple.

Il est possible que certains Égyptiens aient fait partie de cette multitude, mais le passage ne permet pas de l’affirmer pour chaque personne.

Cette précision rappelle que la sortie d’Égypte possède une dimension plus large que la seule histoire familiale des descendants d’Israël.

16. Dieu aurait-il ordonné une tromperie ?

Une difficulté revient parfois dans les discussions sur ce récit.

Certains pensent que les Israélites auraient demandé des objets en prétendant les emprunter, tout en sachant qu’ils ne les rendraient jamais.

Mais cette interprétation dépend d’une compréhension particulière du verbe hébreu sha'al.

Or ce verbe signifie fondamentalement « demander ».

Le récit ne mentionne aucune promesse de restitution.

Il ne rapporte pas non plus que les Israélites auraient caché leur intention de quitter définitivement l’Égypte en présentant ces biens comme de simples prêts.

Il n’est donc pas nécessaire de supposer une tromperie pour comprendre Exode 12.35-36.

Le texte présente plutôt un transfert de biens favorisé par Dieu dans les circonstances exceptionnelles de la délivrance.

17. Cet événement autorise-t-il à prendre les biens d’autrui ?

La réponse est non.

Le transfert des richesses égyptiennes appartient à une situation historique particulière.

Il intervient dans le contexte des promesses faites à Abraham, des jugements contre l’Égypte et de la délivrance d’Israël.

Il ne constitue pas une règle générale autorisant à s’approprier les biens d’autres personnes.

La Loi donnée à Israël interdit explicitement le vol (Exode 20.15).

Le Nouveau Testament rappelle également cette exigence morale (Ephésiens 4.28).

Il faut donc éviter de transformer un événement particulier de l’histoire biblique en justification générale de pratiques contraires à la justice.

18. Tableau de synthèse : les richesses de l’Exode

RÉFÉRENCE BIBLIQUE	ÉVÉNEMENT OU ENSEIGNEMENT
Genèse 15.13-14	Dieu annonce que les descendants d’Abraham sortiront avec de grandes richesses
Exode 3.21-22	Dieu promet que les Israélites ne partiront pas les mains vides
Exode 11.2-3	Moïse transmet les instructions concernant les objets précieux
Exode 12.35-36	Les Israélites reçoivent des objets d’argent, d’or et des vêtements
Exode 12.38	Une multitude mêlée accompagne Israël
Exode 25.1-8	Des matériaux précieux sont demandés pour le sanctuaire
Exode 32.1-4	De l’or est employé pour fabriquer le veau d’or
Exode 35.20-29	Les Israélites offrent des biens pour la construction du tabernacle
Deutéronome 15.12-15	Le serviteur libéré ne doit pas être renvoyé les mains vides

Ce tableau montre que les biens matériels occupent plusieurs fonctions dans le récit biblique : accomplissement d’une promesse, ressources pour le peuple, offrandes pour le sanctuaire et occasion de choix moraux.

Le saviez-vous ?

Le départ d’Israël avec des richesses avait été annoncé à Abraham bien avant la naissance de Moïse.

Genèse 15.14 précise que ses descendants sortiraient du pays de leur servitude avec de grandes possessions.

Exode 12.35-36 présente l’accomplissement de cette promesse.

L’événement ne constitue donc pas un détail secondaire ajouté au récit de la sortie d’Égypte.

Il appartient à l’ensemble des promesses divines concernant la délivrance du peuple.

À retenir

- Dieu avait annoncé à Abraham que ses descendants sortiraient de leur servitude avec de grandes richesses.
- Les Israélites reçoivent des objets d’argent, d’or et des vêtements avant leur départ.
- Le verbe hébreu traduit par « demander » ne signifie pas nécessairement « emprunter ».
- L’expression « dépouiller les Égyptiens » ne décrit pas obligatoirement un pillage violent.
- Les Égyptiens répondent favorablement aux demandes, mais dans un contexte de crise.
- Les biens reçus peuvent être interprétés comme une compensation, sans que la Bible parle explicitement de salaires impayés.
- Les richesses possédées par Israël peuvent servir à la construction du tabernacle.
- L’épisode du veau d’or montre que les biens matériels peuvent également être mal employés.
- Tous les Égyptiens ne sont pas présentés comme ayant la même attitude envers Israël.
- Cet événement particulier ne constitue pas une autorisation générale de prendre les biens d’autrui.

Pour approfondir la promesse faite à Abraham, le sens des verbes hébreux, les circonstances du transfert des richesses, la question morale du dépouillement et l’utilisation ultérieure des biens précieux, consulter l’annexe 16 de la version académique : « Les dix plaies d’Égypte : le départ des Israélites, les richesses emportées et la question du dépouillement des Égyptiens ».

Conclusion

Le départ des Israélites accompagné d’objets précieux constitue un aspect important de la sortie d’Égypte.

Dieu avait annoncé à Abraham que ses descendants quitteraient le pays de leur servitude avec de grandes richesses.

Cette promesse est rappelée à Moïse, puis accomplie après les dix plaies.

Le récit précise que les Israélites demandent des objets d’argent, d’or et des vêtements, et que les Égyptiens répondent favorablement.

Il ne décrit ni un vol clandestin ni un pillage violent.

Cependant, la remise de ces biens intervient dans un contexte de crise et de peur, ce qui invite à ne pas simplifier les motivations des Égyptiens.

Les richesses emportées peuvent être comprises comme un renversement de situation après les années d’oppression.

Elles deviennent ensuite des ressources que le peuple peut employer pour le service de Dieu ou détourner vers l’idolâtrie.

La délivrance d’Israël concerne donc non seulement sa liberté, mais également les moyens matériels qui accompagnent son départ et la responsabilité de les utiliser conformément à la volonté divine.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX266 - Les dix plaies d’Égypte : le temps des jugements, les avertissements et la progression vers la délivrance https://schilo.org/anx266-les-dix-plaies-degypte-le-temps-des-jugements-les-avertissements-et-la-progression-vers-la-delivrance/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX268 - Les dix plaies d’Égypte : la sortie d’Israël, l’itinéraire de l’Exode et la traversée de la mer https://schilo.org/anx268-les-dix-plaies-degypte-la-sortie-disrael-litineraire-de-lexode-et-la-traversee-de-la-mer/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx267-les-dix-plaies-degypte-le-depart-des-israelites-les-richesses-emportees-et-la-question-du-depouillement-des-egyptiens/, exportée le 19/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.